



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **34**
- représentés : **6**
TOTAL 40

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> - M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	- - - -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
M. Patrick SCHULTHEISS,	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG

Membres excusés :

Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe de GRESSWILLER
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Alain VON WIEDNER, Adjoint de SOULTZ-LES-BAINS
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (P.E.T.R.) DU TERRITOIRE BRUCHE-MOSSIG D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

N° 25-42

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2010 portant création du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche ;

VU sa délibération N° 10-37 du 30 juin 2010 acceptant de mettre à disposition Madame Estelle PALFRAY, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, pour assurer le secrétariat de ce Syndicat ;

VU subsidiairement l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2019 modifiant notamment la dénomination du Syndicat Mixte de la Bruche qui devient Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig ;

CONSIDERANT en outre que, par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2019, le Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig s'est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) du Territoire Bruche-Mossig ;

VU ses délibérations N° 13-88 du 19 décembre 2013, N° 17-07 du 23 juin 2017, N° 19-40 du 27 juin 2019 et N° 19-75 du 10 octobre 2019 et N°22-75 du 06 octobre 2022 portant renouvellement de la mise à disposition de Madame Estelle PALFRAY, Adjoint Administratif Principal, à raison d'une quotité de 21,50/35^{ème} de service hebdomadaire, pour assurer le secrétariat de ces Syndicats successifs, désormais le P.E.T.R. ;

CONSIDERANT qu'il s'agit désormais de renouveler cette mise à disposition ;

VU ainsi le projet de convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe au P.E.T.R. du Territoire Bruche-Mossig, à raison d'une quotité de 21h30 de service hebdomadaire, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 juin 2025 ;

VU dans ce contexte :

- le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;
- le décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDERANT que l'intéressée a donné son accord quant à cette mise à disposition ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 juin 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Sabrina LABBE-LASTAVEL, Directrice Générale Adjointe des services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
ratifie**

dans le cadre du fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) du Territoire Bruche-Mossig, la convention de mise à disposition, par la Communauté de Communes à ce Syndicat, de Madame Estelle PALFRAY, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à raison de 21h30 de service hebdomadaire, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Laurent FARON

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 juin 2025
- publication sur le site internet le : 20 juin 2025

Acte à classer**DE-25-42**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-20T10-16-57.00 (MI261986768)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250619-DE-25-42-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GENERALE : RENOUELEMENT
DE LA MISE A DISPOSITION AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL (P.E.T.R.) DU TERRITOIRE BRUCHE-MOSSIG D'UN
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Date de décision : 19/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-42 RH RENOUELEMENT MISE
A DISPO ADJOINT ADM AU
PETR.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/06/25 à 10:16

Date 20/06/25 à 10:16

Date 20/06/25 à 10:21

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)